



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 29 avril 2019 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Ch. Marrel, Président
M. D. Bérard, secrétaire
Mme P. Salathé

Excusés : M. Cl. Devalte, Vice-Président
M. M. G. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Chef des Finances : M. M. Rochat
Boursière communale adj : Mme V. Guex

Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion : Mme S. Rainotte, Présidente
M. J.-B. Brunet
Mme M. de Watteville
M. F. Michaud

Excusé : M. A. Kalogeropoulos

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
M. J.-Cl. Favre
Mme A. Ramoni-Perret

Excusés : M. M. Henchoz
Mme Ch. Touati de Jonge

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2018.

A cet effet, les documents suivants lui ont été remis :

- Préavis 02/2019 sur les comptes 2018
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2018
- Recueil des remarques aux comptes 2018 (nouveau)
- État des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.2018), inclus dans le préavis
- Rapport de gestion 2018



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances (CoFin) a également eu accès, lors de nombreuses réunions de travail, au détail des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la CoFin ont par ailleurs sollicité notre chef des finances et/ou son adjointe afin d'obtenir un complément d'information et des réponses à des questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à les remercier ici pour leur disponibilité et leur patience. Notre nouveau chef de finances, en place depuis 2 mois, nous a laissé une excellente impression de par sa réactivité, ses connaissances et son amabilité.

Rapport de la CoFin sur les comptes 2017

A notre demande, la CoFin s'est retrouvée le 17 avril avec le ministre des finances Gustave Muheim et la bourse afin de faire le point sur notre précédent rapport. Au cours d'une discussion fort intéressante, nous avons constaté avec satisfaction que, dans la mesure du possible, la Municipalité avait repris nos propositions et suggestions. Nous souhaitons qu'une telle rencontre s'instaure dorénavant avant la présentation des comptes.

Questions orales

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 6 mai 2019. Avant cette séance, votre commission a envoyé à M. le Syndic et au chef des finances une liste de 28 questions ayant trait à la fois au préavis et aux comptes 2018, ceci afin de leur permettre une préparation pour ladite séance.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Notre attention a surtout été portée sur les postes ayant une différence importante ou peu compréhensible par rapport au budget. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre Commission ont apporté dans l'ensemble la clarté souhaitée. Certains aspects des questions et réponses sont repris dans ce rapport.

Questions écrites

Aucune question écrite n'a été formulée lors de la remise de notre rapport.

Comptes 2018 et préavis

Comme demandé dans notre rapport sur les comptes 2017, tous les documents nécessaires nous sont parvenus avant la séance de présentation. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans ce sens et tout particulièrement Mme Valérie Guex. Nous joignons à ces remerciements notre ministre des finances, Gustave Muheim, qui est l'auteur unique du préavis.

Le préavis sous revue présente quelques nouveautés bienvenues en allant droit à l'essentiel, ce qui en facilite la lecture.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Recueil des remarques aux comptes 2018

Pour la première fois, les commentaires des comptes ne font plus partie du fascicule des comptes, mais font l'objet d'un document spécifique. Nous saluons cette initiative bienvenue, car elle permet de quitter un style « télégraphique » pour des explications plus fournies.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, dans le cadre de son analyse des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Analyse du résultat 2018

Bonne nouvelle : les comptes 2018 bouclent sur un résultat positif de CHF 414'801.99 et ce malgré des recettes d'impôts sur le revenu et la fortune inférieures pour plus d'un million à ce qui avait été budgété.

Non seulement nos autorités nous font terminer l'année dans les chiffres noirs, mais elles arrivent également à effectuer des amortissements extraordinaires pour plus d'un million (CHF 1'168'411.85).

Autre bonne nouvelle : notre marge d'autofinancement a continué à progresser pour atteindre en 2018 CHF 2'720'299.76, ce qui représente plus du double de celle que nous avions il y a à peine deux ans.

Le total des investissements réalisés en 2018 étant resté modeste, s'agissant principalement du solde des travaux de réhabilitation de la RC 773, il a pu être couvert par notre marge d'autofinancement et nous avons donc pu, pour la première fois depuis des années, réduire notre dette.

EXAMEN DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT (PAR SONDAGE)

Le passage en revue détaillé des comptes de fonctionnement nous permet de constater qu'un grand nombre des remarques et suggestions que nous avons émises dans nos rapports précédents a été pris en compte, ce qui nous amène à formuler très peu de commentaires sur la tenue des comptes 2018.

Charges du personnel

Si les charges du personnel de certains dicastères (UAPE, nurserie/garderie) continuent à augmenter légèrement, l'ensemble des charges du personnel de la commune est resté stable entre 2017 et 2018.

Représentant un montant total supérieur à CHF 5 millions, ce poste représente le principal élément sur lequel nos autorités ont encore un contrôle des coûts, non dépendant de charges liées au canton ou aux associations intercommunales.

Nous recommandons à ce propos d'étudier l'intérêt d'un changement de nos assurances de couverture en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident de nos employés communaux.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

En effet, la majorité des coûts induits par la forte proportion d'absences pour cause de maladie ou d'accident est actuellement assumée par la Commune, puisque l'assurance ne prend en charge ces coûts qu'à partir du 90^{ème} jour d'absence.

Travaux

Nous constatons cette année dans la partie « Travaux » un certain nombre de changements au niveau de l'affectation dans les comptes de fonctionnement. C'est le cas des comptes 430 (routes), 450 (ordures ménagères et déchets), 460 (réseau d'égouts) et 461 (épuration).

Ces changements sont dus à la mise en place de nouveaux règlements (par ex. sur la taxe d'épuration des eaux claires), à des changements de facturation de nos fournisseurs (par ex. Romande Énergie) ou à une volonté de nos comptables d'être plus précis dans la présentation des comptes.

Nous sommes convaincus que la nouvelle équipe comptable nous permettra d'obtenir rapidement une présentation claire de nos comptes qui restera stable d'une année à l'autre, ce qui nous facilitera grandement la comparaison.

Instruction publique et cultes

Nous relevons avec plaisir une augmentation notable de la participation des parents aux frais de l'UAPE (+21.9%), de même que plus légère au niveau de la nurserie-garderie (+3.8%).

Souhaitons que cette tendance ne soit pas passagère et se confirme dans les années à venir.

Loyers bâtiments patrimoine financier

La gérance Rilsa établit pour chaque bâtiment un document spécifique avec un « numéro immobilier » propre. Comme demandé dans notre dernier rapport, la bourse a repris cette numérotation en interne, ce qui a facilité nos contrôles.

Les rapports fournis par Rilsa sont clairs, rapidement compréhensibles et ne prêtent à aucun commentaire particulier.

Dans notre dernier rapport (comptes 2017), nous faisons état d'une certaine difficulté à appréhender les frais de chauffage. Au cours de cet exercice, Rilsa a remis de l'ordre dans la répartition de ces frais. A part quelques points de détail encore à régler, l'exercice 2019 devrait bien « coller » à la réalité.

Nos différents contrôles nous ont permis de constater la concordance entre les chiffres des comptes avec ceux remis par la gérance Rilsa.

Frais de réceptions et manifestations

(Compte 110.3170.00)

Dans notre dernier rapport, nous faisons état d'un dépassement de CHF 12'161.65 (65.4%) par rapport au budget. Pour cet exercice, la situation s'est améliorée avec un dépassement de CHF 2'483.- (11.1%).

Mis à part quelques objets imprévus, l'objet principal du dépassement est la réactualisation du prix des bouteilles de vin utilisées pour les manifestations. Les bouteilles étaient comptabilisées au prix de revient ; suite à une décision municipale, les flacons utilisés en 2018 sont dorénavant comptabilisés au prix de vente. Cette opération nous paraît logique et a une incidence positive sur le compte « Vignes » (330.4355.01).

Suite à nos recommandations, le poste « divers » du budget 2019 a été augmenté et nous espérons vivement que le prochain exercice soit dans la ligne du budget.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Vacations du Conseil et des commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même classeur.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- Bien que le document « Liste de présence aux séances » soit clair sur la manière d'être rempli, nous avons trouvé des décomptes entre autres sans nom du responsable, non datés et non signés. Nous recommandons à notre secrétaire de refuser dorénavant tout document non rempli de manière idoine.

Nous tenons à remercier notre secrétaire du Conseil, M. Didier Bérard pour la qualité du travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles. Nous avons constaté que toutes les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives. Le récapitulatif des heures consacrées mensuellement aux mandats politiques et de gestion correspond bien au décompte final élaboré par la bourse.

Dans notre rapport sur les comptes 2017, nous mentionnions :

Nous souhaitons que dorénavant les compteurs soient remis à zéro fin décembre, c'est-à-dire que les heures supplémentaires – si justifiées – soient payées et que les heures non effectuées soient refacturées.

Nous constatons avec satisfaction que cela a bien été fait à la fin de l'exercice et remercions la Municipalité d'avoir abondé dans notre sens.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts ainsi que pour le travail, pas toujours facile, effectué en 2018.

COMPTES DE BILAN

Examen du compte de caisse

Ce dernier a fait l'objet d'un sondage. Les écritures sont dûment répertoriées et documentées.

Le solde en caisse n'a jamais excédé la somme de CHF 10'000.-, montant inférieur à la couverture d'assurance de CHF 50'000.-. Cette couverture pourrait-elle être abaissée si cela pouvait déboucher sur une réduction de prime?



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Le nombre d'opérations semble s'être réduit quelque peu mais nous maintenons notre remarque de l'année dernière, à savoir que certaines d'entre elles, parfois de quelques francs, génèrent un travail de saisie disproportionné.

Examen du compte de chèque postal

Comme ces années dernières, l'essentiel des flux financiers transitent par ce compte. Ce dernier a fait l'objet d'un sondage. Les écritures sont dûment répertoriées et documentées. Au 1.1.2018, le cash disponible s'élevait à CHF 4'613'177.-. Jusqu'à la mi-février, cette disponibilité s'est révélée excessive provenant principalement du retard pris par les entrepreneurs dans la facturation des travaux de la RC 773. Un emprunt de CHF 5 millions avait été contracté en octobre 2017 au taux de 0.89%.

En dépit de cet excédent de liquidité temporaire, l'anticipation des besoins fut judicieuse compte tenu de ce taux très avantageux.

Le solde au 31.12.2018 s'établit à CHF 816'000.- en très forte contraction.

A noter que le total des crédits enregistrés sur le compte CCP sur 2018 s'est élevé à CHF 26'343'912.- ce qui illustre le volume des opérations gérées par notre bourse.

Examen des comptes CS et UBS

Rien à signaler.

Examen du compte BCV

Ce compte a présenté un solde débiteur pendant quelques jours, heureusement sans coût notable, provenant de la comptabilisation des intérêts de l'emprunt BCV de CHF 7 millions au taux de 1.66%. Les liquidités pourtant abondantes sur le CCP auraient dû permettre une couverture de ce débit sous bonne valeur sachant que cette transaction est à date fixe, d'un montant fixe, chaque année, jusqu'à l'échéance du prêt.

Etat des emprunts au 31.12.2018/Endettement brut

Au nombre de 9, les emprunts à moyen et long terme se montent à CHF 32'850'000.-. Le financement des travaux de la RC 773 avaient conduit à une augmentation significative de CHF 3'705'000.- (+11.6%) en 2017. L'exercice 2018 enregistre enfin une réduction de cet endettement de CHF 2'795'000.- (-7.84%). Il provient notamment du remboursement du prêt de CHF 2,5 mios à 3.45% consenti en 2008 par la Caisse Centrale des Communes Suisses.

Cette inversion de tendance, que la Commission des finances a appelée de ses vœux avec insistance, semble enfin se mettre en place. Si une hirondelle ne fait pas le printemps, nous demeurons confiants dans la volonté de la Municipalité de poursuivre dans cette voie.

Pour mémoire, rappelons l'évolution de ces dernières années : +CHF 3'500'000.- en 2013, +CHF 3'530'000.- en 2014, +CHF 1'705'000.- en 2015, -CHF 1'295'000.- en 2016, +CHF 3'705'000.- en 2017, -CHF 2'795'000.- en 2018 soit un total de +CHF 9'645'000.- sur 6 ans d'où une augmentation de 39.37%.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Comme le mentionne le préavis en page 11, les intérêts débiteurs découlant de cet endettement se montent à CHF 599'742.98 pour 2018, en baisse de CHF 72'671.99 par rapport à 2017. C'est une nouvelle réjouissante.

Ils correspondent à un taux moyen de 1.8130% contre 1.8860% une année plus tôt. Cette évolution à la baisse perdure depuis 10 ans grâce à l'évolution des taux sur le marché monétaire et des capitaux. Ce taux moyen demeure très avantageux. Il représente tout de même 3.37 points d'impôt (1 point d'impôt = CHF 177'765.-).

Comme déjà exprimé dans notre rapport l'année dernière, ce paradigme ne devrait pas durer indéfiniment. Une tendance haussière s'était amorcée en 2018, tendance brutalement interrompue par la chute des marchés boursiers en décembre 2018 et par les tensions géopolitiques en cours qui font planer des doutes sur la conjoncture mondiale. Dans ce contexte, la BNS a dû et doit poursuivre sa lutte contre le franc suisse fort ; elle reste donc fidèle à sa politique d'intérêts négatifs (-0.75%) introduite en janvier 2015. Si, dans notre précédent rapport, nous étions de l'avis que la normalisation de cette politique allait intervenir à fin 2019, il n'est pas exclu que cette échéance soit reportée de 1 à 2 ans, donnant ainsi un peu de répit à notre commune et au coût de son endettement. Par contre, si notre marge d'autofinancement ne nous permettait pas de poursuivre notre désendettement du fait notamment des effets de la réforme RFFA (ex RIE 3) et de l'augmentation constante de la facture sociale, le coût de cette dette pourrait bien repartir à la hausse.

Dans les 5 ans (2019 à 2024), 5 emprunts avec un taux moyen de 1.39% et totalisant CHF 15 millions (45% de notre dette) arriveront progressivement à échéance. Partant du postulat que rien n'est permanent, difficile d'imaginer qu'en cas de renouvellement, ce taux puisse être maintenu si bas.

Les emprunts s'échelonnant entre 2025 et 2033 ont un taux moyen de 2.05%. Bien que plus élevé que celui de la tranche précédente, celui-ci est aussi très avantageux et permettra de limiter l'impact d'une éventuelle hausse du coût de l'argent.

Rappelons également l'amortissement contractuel (donc incontournable) et budgété de CHF 295'000.-, amortissement qui s'opère annuellement sur les deux emprunts les plus coûteux (2.6% prêt du CS; 2.49% prêt de Postfinance).

État des comptes de financements spéciaux et fonds de réserve

Alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 262'300.- du fonds de réserve péréquation, c'est finalement une attribution de CHF 401'652.- qui a pu être faite à ce fonds, ce qui porte son solde à CHF 850'499.-.

Cette attribution provient d'une facture finale du canton pour 2017 (péréquation et facture sociale) qui a été plus basse que prévue. La provision de CHF 1'280'000.- que nous avons constituée pour couvrir cette charge n'a ainsi pas été entièrement consommée et nous avons pu reverser son solde dans le fonds de réserve.

Sur le même sujet, nous félicitons la Municipalité pour sa décision de ne plus passer par l'exercice « divinatoire » des chiffres finaux du canton au travers de l'établissement d'une provision en fin d'année, et de remplacer cette pratique par une demande de crédit extrabudgétaire au moment où les chiffres finaux sont définitivement connus.

En ce qui concerne les autres fonds de réserve, si la bonne santé des comptes relatifs aux services des eaux, égouts et épuration nous permettent d'alimenter des fonds de réserve, ce n'est clairement pas le cas des services électriques.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Cela fait plus de 5 ans que les comptes 820 (service électrique) sont déficitaires et que nous puissions dans le fonds de réserve existant, à raison d'en moyenne CHF 150'000.- par année (la loi nous imposant la liquidation de ce fonds affecté). Ce fonds de réserve étant maintenant vide (il est même passé à un solde négatif) et la commune ayant l'obligation d'avoir un service électrique autofinancé, nous nous attendons à voir une augmentation de la facturation de ce service à la population.

A noter pour finir un bon résultat des comptes de la maison Pasche qui permet également d'accroître son fonds de rénovation.

ASPECTS FINANCIERS DES PREAVIS

Avant d'analyser les préavis bouclés en 2018, nous avons étudié quatre postes d'actif au bilan (postes No 9170.63.00 Concept global accès bâtiments communaux et No 9170.82.00 Aménagement hydroélectrique de la Paudèze ainsi que No 9170.54.00 Parking Blessoney et No 9170.71.00 Terrain de foot Epine-Chatruffe). Ces projets n'ont pas fait l'objet de préavis mais de communications au Conseil. Le réviseur de la commune a recommandé que ces comptes soient épurés. Deux l'ont été courant 2018.

S'agissant du compte No 9170.63.00 Concept global accès bâtiments communaux d'un montant de CHF 43'164.55, il concerne l'étude et l'installation d'un système d'accès identique à tous les bâtiments communaux. Ce projet avait été initié lors de la construction de l'espace Cancoires dans le but de l'étendre par la suite à tous les bâtiments communaux. La centrale de ces accès a été installée à l'espace Cancoires. A ce jour, seul ce bâtiment est équipé de ce système. L'extension du système à d'autres bâtiments communaux a pour l'heure été abandonnée, la Municipalité ayant décidé de reporter à une date ultérieure la poursuite de ce projet dans la mesure où cette dépense n'est pas indispensable. La Municipalité a donc décidé d'amortir la totalité du montant (CHF 43'164.55) par le budget de fonctionnement du service de l'espace Cancoires (compte No 3591.3141.00).

Quant au montant de CHF 18'577.30 figurant sur le compte No 9170.82.00 Aménagement hydroélectrique Paudèze, il est l'objet d'une dépense pour une étude de faisabilité et une étude d'avant-projet pour la construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la Paudèze en collaboration avec les communes de Pully et Paudex. Ce projet était piloté par Pully, Belmont ayant participé au financement de l'étude. Courant 2018, le projet de construction de la centrale hydroélectrique a été abandonné essentiellement en raison des oppositions du WWF et de Pro Natura et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie défavorable à la construction de nouvelles installations hydroélectriques. D'autre part, une jurisprudence du Tribunal fédéral sur un cas similaire a démontré que le projet pourrait porter une atteinte trop importante à l'écosystème au regard des quantités d'énergie produites (cf article de 24Heures du 28 août 2018).

Le montant de CHF 18'577.30 a été amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve énergie renouvelable (compte No 820.3316.00).

Actuellement il y a encore deux comptes d'attente ouverts au bilan (No 9170.54.00 Parking du Blessoney pour un montant de CHF 19'370.30 et No 9170.71.00 Terrain de foot Epine-Chatruffe pour un montant de CHF 15'024.10).

S'agissant du parking de Blessoney, le préavis pour le conseil était prêt et toutes les autorisations obtenues, mais l'Office fédéral des routes (Ofrou) a indiqué que tout investissement à cet endroit ne serait pas indemnisé en cas de dommages au parking qui sera utilisé pour les travaux d'élargissement des tunnels autoroutiers. La Municipalité a donc décidé de ne pas réaliser le parking avant la fin des travaux.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Quant au terrain de foot, le montant cité plus haut est le coût d'une étude demandée en cours de construction du nouveau collège pour vérifier si, dans le cadre d'un aménagement d'un terrain de foot au sentier de l'Épine-Chatruffe, un apport de terre était nécessaire pour aplanir le terrain communal identifié pour la réalisation dudit terrain de sport. Dans ce cas, la commune aurait économisé le coût de l'évacuation de la terre provenant de la construction du collège dans le but de l'utiliser pour la réalisation du terrain de foot. L'étude a démontré qu'un apport de terre n'était pas nécessaire. A ce jour, cet endroit fait également partie des emprises du chantier de l'autoroute selon communication de l'Ofrou. Pour cette raison, tous travaux à cet endroit sont impossibles et la Municipalité a décidé de ne pas aménager le terrain de foot avant les travaux de l'autoroute. La Municipalité a indiqué vouloir boucler ce compte d'attente en 2019.

Préavis bouclés en 2018

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes leurs factures ont été établies,
- le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

Vérification du préavis 10/2016 « Parcelle privée 156 : travaux de remise en état suite à glissement de terrain »

Un montant de CHF 106'500.- avait été demandé au Conseil communal dans le but de remettre en état la parcelle No 156 endommagée à la suite d'un glissement de terrain. Sur la totalité du montant demandé au Conseil communal, la commune devait participer à hauteur de CHF 20'207.05 soit 19% des frais totaux, le solde se répartissant entre l'Etat (62%) et le propriétaire de la parcelle (19%).

Les travaux ont été réalisés selon la description faite dans le préavis. Le montant réel à charge de la commune a été de CHF 16'960.75 soit CHF 3'246.95 de moins qu'annoncé.

Vérification du préavis 02/2001 – Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) – Relevé de la position des vannes de réseau et des prises de l'eau potable

Le montant du préavis était de CHF 280'000.-, subventions éventuelles à déduire. Le but du préavis était de réaliser le PGEE dans le but de se conformer aux exigences fédérales et communales. Ce plan, toujours en vigueur, définit les priorités de mise en séparatif ou les réparations à réaliser sur les conduites communales (par exemple travaux de séparatif Rte du Burenoz, RCC 773 ainsi que des réparations ponctuelles).

La dépense totale a finalement été de CHF 242'210.45 dont à déduire les subventions fédérales et cantonales d'un montant de CHF 70'776.-, ce qui en fait une dépense réelle pour la commune de CHF 171'434.45.

Un montant de CHF 150'930.20 a été prélevé sur le compte de réserve No 9280.02 réserve collecteur égout, le solde (CHF 20.504.25) étant transféré sur le compte 9144.01 réseau d'eau et amorti sur 10 ans par le compte service des eaux dès 2018 (compte No 811.3312.02).



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Vérification du préavis 07/2006 – Demande de crédit pour : Assainissement et SI (Arnier – Courtillet -Chatruffe -Louche) et bouclage du réseau d'eau potable sentier de l'Épine

Ce préavis a été clôturé en 2008 avec un coût total de CHF 347'928.50 passé sur le compte No 9141.57, par rapport à un montant budgété pour ce préavis qui était de CHF 420'000.-.

Dû à un oubli, l'amortissement de ce préavis n'a jamais été initié. Par conséquent, il a été décidé, en 2018, de passer un amortissement extraordinaire de CHF 178'898.75 en utilisant le fonds de réserve collecteur (compte No 9280.02). Le solde (CHF 169'029.75) a été transféré sur le compte réseau d'eau (compte No 9144.01) et sera amorti sur 20 ans depuis 2018 par le compte No 811.3312.02.

Une subvention associée à ce préavis pour un montant CHF 49'160.- a été annoncée par l'ECA en septembre 2014, mais nous n'avons pas encore pu nous assurer de son encaissement. Des recherches sont en cours.

Vérification du préavis 02/2016 – Assainissement secteur Louche /Combe

Le montant demandé par le préavis était de CHF 985'000.-. Le montant global des travaux a finalement été de CHF 733'454.15. Le solde positif de CHF 251'545.85 provient de la réserve de CHF 100'000.-, prévue par le préavis, pour un éventuel forage dirigé qui n'a pas été nécessaire. Le coût des travaux est inférieur au budget projeté avec finalement un poste « divers et imprévus » très peu impacté.

Il n'y a pas eu de subventions pour ce projet. Le montant de l'investissement a été entièrement amorti par un prélèvement sur le compte No 9280.02 fonds de réserve collecteur égout conformément aux conclusions du préavis qui permettait cet amortissement en une fois.

STEP

STEP de Pully (station d'épuration)

Nous avons consulté les documents suivants :

- STEP : Rapport et décompte de l'exercice 2018
- Bilan annuel d'exploitation 2018

Sans entrer dans le détail (le Municipal en charge de ce dicastère l'ayant fait avant nous), nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la clarté des documents soumis.

Nous avons aussi pu vérifier que les participations versées à cet organisme par la commune de Belmont (compte 461.3526.04) correspondent bien aux documents sous revue.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport qui nous est parvenu le 3 mai stipule que les travaux de vérification se sont déroulés les 8 et 9 avril 2019.

Des interventions ponctuelles ont également eu lieu pendant le deuxième semestre 2018.

Sur demande de la Municipalité et avec l'accord de votre Commission, la Fiduciaire a apporté conseils et soutien en particulier à Mme Guex, boursière adjointe, qui a suppléé aux absences maladie de notre ancien boursier. Nous saluons aussi l'initiative de notre ministre des finances qui a su palier rapidement à cette problématique.

Au vu de cette situation très exceptionnelle, et contrairement aux années précédentes, nous ne relèverons, ci-après, que les commentaires de la Fiduciaire ayant trait à cette période de soutien.

En complément de ces deux interventions, la Municipalité nous a demandé, avec l'accord préalable de la Commission des Finances, en date du 22 novembre 2018, d'élaborer un programme « temps » de gestion des différents points relevés lors de nos rapports portant sur les deux révisions intermédiaires. Ce planning devait permettre à la Bourse de suivre, par échéance, les tâches liées à la gestion financière courante. Sur cette base, nous avons procédé à des points de situation réguliers de l'avancement des objectifs donnés.

Ces pointages ont permis de mettre en place une systématique dans des contrôles de validation et de concordance, ainsi que la résolution de deux problèmes soulevés lors des révisions précédentes, soit les écritures comptables provenant de l'interface salaires dont le paramétrage n'était pas correct, ainsi que la compréhension et le traitement conforme des mouvements provenant de la Romande Energie (RECOM).

L'ensemble de ces contrôles et suivis complémentaires ont participé à l'amélioration de la gestion des tâches courantes de la Bourse, à l'épurement de plusieurs comptes, ainsi qu'à la mise en place de procédures de bouclage des comptes.

Révision finale des comptes 2018

Dans le cadre de la révision des comptes, nous avons pu constater une nette amélioration dans la préparation et la documentation du bouclage, et ce malgré le départ annoncé de Monsieur Stéphane Ruby, respectivement de l'arrivée de son remplaçant Monsieur Mathieu RoCHAT au début du mois de mars, soit un peu plus d'un mois seulement avant nos travaux de révision.

Nous profitons du présent rapport pour remercier vivement toutes les personnes qui ont collaboré à ce bouclage et saluons l'implication et la rapidité d'adaptation de votre nouveau Chef des finances dans la prise de ses nouvelles fonctions.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018

Comme mentionné en page 24 du préavis, la Fiduciaire n'émet aucune objection quant à la conformité des comptes que nous devons accepter. Nous constatons aussi avec satisfaction que la Fiduciaire n'émet aucune recommandation quant à des points à réconcilier ou mettre en place pour le futur exercice.

Nous souhaitons remercier les auditeurs pour leur travail de révision de nos comptes et surtout pour leur soutien à notre bourse. Même si le travail fourni est irréprochable, nous tenons à rappeler que dans notre rapport sur les comptes 2017, nous avons suggéré que le moment était venu de remettre le mandat d'audit au concours. Pour des raisons tout à fait compréhensibles (mandat d'aide pour clôture des comptes), cela n'a pas été fait, mais le Syndic nous a affirmé que cela serait fait pour le prochain exercice.

REMARQUES CONCLUSIVES

Les bonnes nouvelles soulignées ci-dessus amèneront peut-être certains d'entre vous à se poser la question de la réelle nécessité d'augmenter les impôts qui nous a été présentée en novembre dernier.

Il ne faut pas oublier que le résultat positif 2018 représente moins de 2% du total des revenus de la commune. Il a été obtenu certes grâce à une bonne gestion de nos élus, mais aussi grâce à un certain nombre de bonnes nouvelles.

Ce résultat reste fragile et dépend grandement d'éléments que nous ne contrôlons pas, tel que les revenus d'impôts, la péréquation ou la facture sociale.

Le budget présenté pour 2019 prévoit un résultat négatif de CHF 343'900.-, malgré l'augmentation du taux d'imposition de 69.5 à 72 point d'impôts.

Il est pourtant basé sur des revenus très ambitieux, avec un total de recettes pour les impôts sur le revenu supérieur de 16.6% à la réalité des comptes 2018 et un total de recettes pour les impôts sur la fortune supérieur de 37.7%.

A noter également que, suite à une erreur dans l'établissement de ce budget, le total des taxes périodiques d'épuration est surévalué d'au moins CHF 300'000.-.

Nous pourrions donc terminer l'année 2019 avec un résultat négatif bien plus élevé que prévu.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons que saluer la décision du Conseil communal d'avoir accepté une augmentation du taux d'imposition pour les trois années à venir. Nous espérons que cela suffira à couvrir l'ensemble des charges que le canton se plait à nous transférer.

Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées dans la bonne gestion de nos comptes ainsi qu'au bouclage. Comme déjà évoqué, un remerciement tout particulier va à Mme Valérie Guex, boursière adjointe, qui n'a pas compté ses heures afin de tout mettre en œuvre pour que le bouclage se passe au mieux. Exercice réussi, merci.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS 02/2019 : Comptes communaux 2018**

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 02/2019 « Comptes 2018 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions sous point 12,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2018 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2018.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 28 mai 2019

Jean-Pierre BOLAY
Président

Jean-Claude FAVRE

Michel HENCHOZ

Amélie RAMONI-PERRET

Charlotte TOUATI de JONGE
